

Rapport d'activité NDH Cameroun



SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAP I : NDH ET LES ELECTIONS 2018 / DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE

- 1- Monitoring et suivi des élections
- 2- Réunion d'évaluation du processus électoral 2018 entre NDH et la délégation de l'OIF
- 3- Célébration de la journée internationale de la démocratie 2018 : Conférence débat : « **droit pénal, élection et paix** »
- 4- Organisation d'une mission d'observation de l'élection sénatoriale du 25 mars 2018

CHAP II : NDH ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

- 1- Campagne 16 jours d'activisme contre les violences sexistes faites aux femmes et filles
- 2- Célébration de la 28^{ème} édition de la journée internationale de l'enfant Africain
- 3- Célébration de la 8^e édition de la *Journée Internationale d'Action sur les Dépenses Militaires*

CHAP III : NDH ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME / AMELIORATION DE L'ACCES A LA JUSTICE PENALE

- 1- Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale
- 2- Projet de renforcement des capacités des leaders d'OSC des régions anglophones en surveillance documentation et rapportage des cas de violations
- 3- Accueil, assistance et accompagnement des victimes

CHAP IV : RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LOBBYING INTERNATIONAL

CHAP VI : NDH DE L'INTERIEUR

- 1- Accueil des volontaires et des stagiaires
- 2- Amélioration et opérationnalisation du centre de documentation
- 3- Renforcement du système de sécurité de NDH

SIGLES ET ABBREVIATIONS

MINJUSTICE : Ministère de la Justice

MINREX : Ministère des Relations Extérieures

OSC : Organisations de la Société Civile

CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Liberté

BM : Banque Mondiale

MINFI : Ministère des Finances

BIP : Budget d'investissements Publics

PM : Premier Ministre

PNG : Programme National de Gouvernance

DGSN : Délégation Générale à la Sureté Nationale

MINDEF : Ministère de la Defense

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

ONU : Organisation des Nations Unies

DDHCI : Direction des Droits de l'Homme et de la Coopération Internationale

MINAT : Ministère de l'Administration Territoriale

MINDDL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

PROPOS INTRODUCTIF DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE



C'est pour moi un grand plaisir de revenir encore cette année auprès du grand public présenter dans ce rapport toutes les réalisations de NDH Cameroun durant l'année 2018. En effet, cette année a été l'aboutissement de 21 ans de dur labeur au service de la protection de la promotion et de la défense des droits de l'homme partout où ils sont bafoués. Elle a également été marquée par des élections sénatoriales et présidentielles qui ont enregistré une participation massive des citoyens aux urnes et une implication de NDH qui y a pris une part active en tant qu'observateur accrédité dans trois régions du pays : Centre, Littoral, Ouest.

Au vue des nombreux défis actuels qui ne cessent de voir le jour et dans ce souci permanent de mener à bien nos missions et surtout de poursuivre la lutte pour l'implémentation des engagements internationaux pris par le Cameroun en matière de droits de l'homme, NDH a entrepris durant cette année 2018 une multitude d'actions et d'initiatives relatives à la promotion et de la protection les droits de l'homme.

Dans le domaine de la promotion des droits de l'homme, NDH Cameroun a réalisé plusieurs actions devant concourir non seulement à un meilleur respect par le gouvernement des instruments juridiques internationaux mais aussi à une prise en considération des droits et besoins fondamentaux des populations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques nationales. Il s'agit notamment : de *la campagne 16 jours d'activisme contre les violences sexistes faites aux femmes et filles, la célébration de la 28^{ème} édition de la journée internationale de l'enfant Africain* et de la commémoration de la 8^e édition de la *Journée Internationale d'Action sur les Dépenses Militaires*.

En matière de protection des droits de l'homme NDH a continué d'affirmer son désir d'accompagner les victimes de violation de leurs droits à travers, son service de protection toujours opérationnel et la mise sur pied du Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale (PAAJP), lequel a eu le privilège de bénéficier de l'appui financier de la Délégation de l'Union européenne. Ce programme ambitionne contribuer au renforcement de l'Etat de droit au Cameroun à travers l'amélioration de l'accès à la justice pénale des populations vulnérables. Pour y parvenir, plusieurs acteurs au rang desquels le Minjustice, la CNDHL et le PNG ont été mobilisés pour leur implication et leur rôle majeur dans le fonctionnement du système judiciaire au Cameroun. De même, ce programme a permis notamment de réaliser une étude situationnelle sur les engagements du Cameroun en matière de justice pénale et d'effectivité des droits de l'homme, un diagnostic exploratoire de mise en place d'un observatoire de la justice pénale au Cameroun et un développement institutionnel de 15 OSC de défense des droits de l'homme.

Par ailleurs, dans le sillage de cette évolution NDH a participé à des rencontres aussi bien nationales qu'internationales, dans le but de renforcer son professionnalisme et de contribuer au lobbying et plaidoyer international pour plus de protection des droits de l'homme. Ainsi, le cas spécifique de la crise dans les régions anglophones a été au cœur des sujets abordés au cours des échanges.

Je saisi cette occasion pour remercier tous les volontaires de NDH et nos partenaires pour leur contribution dans l'atteinte de ces objectifs et leur soutien permanent dans la réussite de nos missions, tout en espérant que nos efforts conjoints ouvriront la voie à une société plus respectueuse des droits de l'homme et engagée pour une paix durable.

Cyrille Rolande BECHON

CHAP I : NDH ET LES ELECTIONS 2018 /
DEMOCRATIE ET GOUVERNANCE

Monitoring et suivi des élections

A- ELECTION SENATORIALE

1- Contexte

A l'occasion du déroulement de l'élection sénatoriale du 25 mars 2018 au Cameroun, NDH Cameroun a pris part au suivi de l'ensemble du processus électoral en tant qu'observateur indépendant accrédité par le Ministère de l'Administration Territoriale. Ainsi, NDH à travers ce statut a pu conduire une mission d'observateur sur l'ensemble du territoire national.

2- Objectifs

Ce déploiement d'une mission d'observation dans les bureaux de vote avait pour but de :

- Observer rigoureusement le bon déroulement de l'élection sénatoriale dans les bureaux de vote ;
- Témoigner de manière impartiale, auprès des électeurs, de la communauté nationale et internationale, du déroulement du processus électoral ;
- Contribuer à la consolidation de la démocratie et au renforcement de la démocratie ;
- Assurer la transparence et l'intégrité du processus électoral.
- Susciter une large participation des électeurs au scrutin.

3- Déroulement de l'observation

a- La phase pré-électorale

Le processus électoral, est un ensemble de procédures successives qui comporte plusieurs phases notamment la phase pré-électorale. Elle est marquée par le respect de plusieurs étapes, notamment :

- la publication du fichier électoral ;
- La distribution des cartes d'électeurs ;
- Le déroulement de la campagne électorale ;
- Examen de la validité des candidatures par le Conseil Constitutionnel ;



Vérification des urnes

b- Le jour du scrutin

Le scrutin proprement dit a commencé à 08H05 par :

- La vérification des accréditations des personnes et organismes autorisés à prendre part aux élections ;
- Contrôle des urnes et des bulletins dans les bureaux de vote ;
- Le déroulement du vote ;
- Le dépouillement et le recensement des votes ;

c- la phase post-électorale

Cette phase appelée encore phase des contentieux consiste pour le Conseil Constitutionnel à traiter des

requêtes reçues durant la phase pré-électorale. Elles sont pour la plus part relatives soit à l'annulation totale des élections sénatoriales du 25 mars dernier dans certaines parties du pays soit, à la contestation du rejet de certaines candidatures au poste de sénateur. Après la phase contentieuse, le conseil constitutionnel a procédé à la publication des élections le 05 avril 2018.

4- Recommandations

A la fin de cette élection sénatoriale, une kyrielle de recommandations a été formulées par les missions d'observations de NDH en vue, d'améliorer les prochaines échéances électorales aussi bien sur le plan organisationnel que sur le plan respect des droits de l'homme :

- Instauration d'un bulletin unique pour résoudre le sempiternel problème de l'achat des électeurs le jour du scrutin généralement constaté dans la plupart des élections organisées au Cameroun.
- La relecture profonde du code électoral en vue d'aboutir à des amendements de fond permettant d'obtenir un texte et des résultats moins critiqués.
- Une plus grande prise en compte des droits des personnes handicapées tel que l'exige la loi sur l'élection des sénateurs.
- La suppression des frais afférents à la participation des membres du collège électoral du fait du caractère citoyen des élections ;
- La mise en place des conseils régionaux pour une plus grande crédibilité des élections sénatoriales ces derniers formant avec les conseillers municipaux le collège électoral pour les sénatoriales.

B- ELECTION PRESIDENTIELLE

1- Contexte

Nouveaux Droits de l'Homme a depuis plusieurs années été au cœur de l'observation des élections présidentielles qui se sont déroulées au Cameroun. A la suite de cette expertise dans le suivi du processus électoral, NDH a acquis en 2018 une accréditation en tant qu'observateur national indépendant de l'élection présidentielle 2018 qui vient de s'achever. Suite au nombre très limité de personnes devant prendre part à cette observation NDH ne s'est déployée que dans trois villes du pays (Yaoundé, Douala, Bafoussam). Ainsi, la mission des observateurs de NDH a consisté en l'observation proprement dit du scrutin, au suivi du contentieux électoral et en l'élaboration d'un rapport d'observation de l'élection présidentielle.

2- Objectifs

Il s'agissait pour NDH principalement d'observer le degré de respect des droits de l'homme et des standards démocratiques par diverses parties prenantes durant l'ensemble de ce scrutin. Autrement dit, il était question de voir comment les acteurs du processus électoral (partis politiques, les autorités publiques, les citoyens, l'organe en charge des élections, les forces de sécurité et de défense, les observateurs) se sont comportés durant tout le déroulement du scrutin. Nous ferons une présentation trilogique.

3- Le déroulement de l'observation

a- La phase pré-électorale

Le processus électoral, est un ensemble de procédures successives qui comporte plusieurs phases notamment la phase pré-électorale qui est une étape cruciale du processus électoral. Il s'articule autour des points que sont :

- La constitution et la publication du fichier électoral ;
- L'impression et la distribution des cartes d'électeurs ;
- L'investiture des candidats ;
- La campagne électorale ;
- Les préparatifs du scrutin ;
- Le contentieux pré-électoral.

Dans le cadre de l'élection présidentielle organisée au Cameroun et sur l'ensemble du territoire nationale, NDH-Cameroun constate effectivement que ces opérations ont été respectées.

b- Le jour du scrutin

- Le déploiement des observateurs par NDH-Cameroun

Parmi la trentaine d'observateurs proposés par NDH-Cameroun, seuls 08 ont été retenus et accrédités par décision n°000046 A/MINAT/SG/IGQE du Ministre de l'Administration Territoriale portant accréditation des observateurs pour l'élection présidentielle du 07 octobre 2018. Ces observateurs électoraux de NDH ont été déployés dans plusieurs centres des régions du Centre, littoral, Ouest, et Sud-Ouest. Les observateurs de NDH ont rencontré et collaboré sur le terrain avec de nombreux autres observateurs nationaux et internationaux.

- le suivi du déroulement du scrutin proprement dit

Les élections ont débuté à 08h00, dans les bureaux de vote par des préalables à savoir :

- La vérification des accréditations des personnes et organismes autorisés à prendre part aux élections dont NDH-Cameroun ;
- L'ouverture et la mise des scellés sur les urnes ;
- La vérification des isolements, des bulletins de vote et tout autre matériel lié à l'organisation des élections ;

La mission d'observation de NDH a également relevé de réels efforts de la part d'ELECAM, notamment à travers l'élaboration des listes électorales comportant des photos des électeurs inscrits affichées devant chaque bureau de vote.



Bulletins de vote des neuf (9) candidats présentés par leur parti respectif à savoir Paul BIYA du RDPC, GARGA AHAMAN HADJI de l'ADD, Maurice KAMTO du MRC, Cabral LI NGUE LYBII du parti UNIVERS, Serge Espoir MATOMBA du PURS, AKERE MUNA du FPD, ADAMAOU NDAM NJOYA de l'UDC, Franklin NDIFOR AFANWI du MCNC et Joshua OSIE du SDF. L'existence des bulletins de vote en braille pour les personnes handicapées visuelles était une innovation louable dans le sens du vote inclusif.

A 18h, le scrutin était officiellement terminé et les bureaux de vote ont fermé et le décompte des voix a commencé. Dans l'ensemble, la journée de vote s'est déroulée dans le calme, excepté dans les deux régions anglophones du pays où l'insécurité a perturbé l'élection

- **le dépouillement**

Le scrutin s'est officiellement terminé à 18h dans l'ensemble et des bureaux de vote. Après cette phase, le dépouillement s'est effectué malgré plusieurs manquements observés dans plusieurs bureaux de vote. Parmi les manquements relevés nous avons :

- La non désignation des scrutateurs pour le décompte et la lecture des bulletins de vote dans certains bureaux ;
- l'absence ou l'insuffisance d'éclairage dans certains bureaux de vote ;
- l'absence des représentants des partis politiques autres que ceux du candidat sortant dans certains bureaux de vote notamment les bureaux de vote de Mfandena Groupe A ET C, et l'école publique d'Etoudi, etc...;
- la précarité, voir l'absence du matériel de facilitation des décomptes dans certains bureaux de vote ;

c- La phase post-électorale

La phase post-électorale a été marquée par 17 recours qui sollicitaient tous l'annulation totale ou partielle de l'ensemble du scrutin. Ces recours étaient fondés pour la plus part sur :

- Les irrégularités ayant entachées la bonne marche des élections présidentielle ;
- **La crise sécuritaire dans les régions anglophones ;**
- L'absence de transparence lors du scrutin ;
- L'expulsion des bureaux de vote des représentants des partis politiques ;
- Les irrégularités et fraudes enregistrées dans certaines Ambassades ;

4- Recommandations

NDH-Cameroun à l'issue de sa mission d'observation des élections présidentielle de 2018, a fait des recommandations générales (A) et particulières (B).

A- LES RECOMMANDATIONS GENERALES

Au terme de sa participation à l'observation du niveau de respect des droits de l'homme au cours de l'ensemble du processus électoral lié à l'Election présidentielle du 7 octobre 2018, NDH-Cameroun recommande sur le plan général :

A-Recommandation d'ordre général

Toutes les parties prenantes doivent:

1. Travailler en synergie pour le partage d'informations et le renforcement des capacités lors des échéances électorales;
2. Former les citoyens les militants sur le processus électoral et les sensibiliser sur l'éthique démocratique, le dialogue social et les valeurs républicaines de paix, de travail, de solidarité nationale et de respect des droits de l'homme;
3. Eviter toute implication dans des situations de fraude électorale notamment le fait de donner des consignes de vote aux électeurs ou de battre campagne le jour du scrutin, les votes multiples, la corruption électorale, etc.

4. Veiller au respect de la réglementation en matière d'affichage en mobilisant des moyens suffisants pour garantir l'apposition des affiches de chaque candidat par les municipalités (Article 91);

B- Au Gouvernement

1. Assurer le renforcement des capacités des forces de maintien de l'ordre et de sécurité en matière de respect des droits de l'homme en période électorale ;

2. Favoriser et faciliter la circulation des personnes le jour du scrutin pour permettre aux électeurs de se rendre vers leurs bureaux de vote;

3. Intégrer la sensibilisation des jeunes sur la prévention des violences en période électorale.

4. Habilitier les huissiers de justice à pouvoir constater toute irrégularité les journées fériés et les journées non ouvrables de l'ouverture de la Campagne jusqu'à la proclamation des résultats

C-A ELECAM

1. Actualiser le fichier électoral national en tenant compte des affectations des personnes inscrites sur les listes électorales et des décès et afin d'éviter les doublons;

2- veiller à rendre public les listes électorales dans les antennes communales suffisamment à temps afin de permettre à ces derniers de repérer facilement leurs bureaux de vote (Article 97 du Code électoral);

3. Bien former et évaluer régulièrement tous les Membres des Commissions locales de vote impliqués dans les opérations électorales, aux règles de l'éthique démocratique, aux procédures et modalités spécifiques à chaque type de scrutin, à la tenue du matériel électoral et au dépouillement des votes ainsi qu'à l'utilisation des documents électoraux;

4. Former et recruter un personnel d'appui pour assister les personnes vivant avec le handicap pendant les opérations de vote et prendre des mesures pratiques afin de faciliter l'accès aux bureaux de vote aux personnes vivant avec un handicap;

5. Accroître le nombre de bulletins de vote en braille et les distribuer dans l'ensemble des bureaux de vote; Mettre en place des stratégies pour permettre le vote des personnes déplacées avant les élections

6. Acheter le matériel électoral de qualité (lampes, tableaux..) pour permettre un bon dépouillement du vote dans les bureaux.

D- Aux partis politiques,

1. Prendre des dispositions pour être effectivement représenté dans chaque bureau de vote;

2. Former et mieux encadrer leurs représentants dans les bureaux de vote pour un bon suivi des opérations de vote, de dépouillement et d'éventuel contentieux électoral.

Réunion d'évaluation du processus électoral 2018 entre NDH et la délégation de l'OIF

1- Contexte

Dans le cadre de l'évaluation des recommandations émises par la mission de la francophonie lors de sa visite au Cameroun les 18 et 22 septembre 2017, une réunion s'est tenu le 06 octobre 2018, au Hilton Hôtel de Yaoundé avec une mission la même délégation de l'OIF.

2- Objectif

Cette rencontre d'échange avait pour objectif d'évaluer avec les partenaires sociaux (OSC de défense des droits de l'homme) présents à la précédente réunion, la mise en application par le Cameroun des recommandations de l'OIF devant aboutir à un déroulement harmonieux du processus électoral.

3- Déroulement de la rencontre

Plusieurs OSC étaient présents à cette rencontre parmi lesquelles : NDH Cameroun ; WILF ; More Women and Politic, Futur Afrique, etc... Au cours des entrevues qui ont suivies, plusieurs sujets ont été abordés parmi lesquels : la situation des droits de l'homme à la veille de l'élection présidentielle, l'opérationnalisation effective des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire et l'accréditation des observateurs dans les bureaux de vote.

4- Sujets abordés

Ainsi, ont été abordées au cours de cette séance d'échanges :

- La situation des droits de l'homme durant cette phase pré-électorale ;
- Le déroulement des élections dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- Le nombre d'observateur indépendant accrédité sur le terrain ;
- Les institutions de l'état de droit ;
- La situation sécuritaire à la veille d l'élection présidentielle ;

5- Perspectives d'actions

- Participation de l' de l'OIF dans le cadre du processus entier des élections au Cameroun ;
- Appui de la Société Civile dans le cadre de l'observation des élections 2018 au Cameroun ;

Célébration de la journée internationale de la démocratie 2018 : Conférence débat : « droit pénal, élection et paix »

1- Contexte

A l'occasion de la célébration le 15 septembre 2018 de la Journée internationale de la Démocratie et compte tenu de la situation d'insécurité et de troubles au Cameroun, notamment dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest à la veille des échéances électorales du 07 Octobre 2018, s'est tenue une conférence à l'initiative de Nouveaux Droits de l'Homme – Cameroun (NDH – Cameroun) avec la collaboration et la participation de : l'Union européenne ; International Peace Bureau, la Commission National des Droits de l'Homme et des Libertés ;

2- Objectifs

. L'objectif de cette conférence est de faciliter la compréhension du droit pénal en relation avec les élections et d'évaluer son impact sur la crédibilisation du processus électorale et dans la préservation de la paix.

3- Déroulement de la conférence débat



Cette conférence débat a été organisée le 14 **Septembre 2018**, à 14 heures dans la salle de conférence de NDH. Elle a accueilli environ 60 participants parmi lesquels : les représentants des organes de presse, les Leaders d'OSCs, des Juristes, des étudiants, les représentants des départements ministériels, les représentants du corps diplomatique, le Staff de NDH. Elle entre dans le cadre du Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale (PAAJP) qui dans ses grands axes, porte un regard particulier sur le niveau de conformité ou d'implémentation par l'Etat du Cameroun de ses engagements et obligations nées de l'adhésion et de la ratification des instruments régionaux et

internationaux de protection des droits de l'homme. La protection des droits de l'Homme qui en période électorale passe aussi par le respect du droit pénal.

4- Sujets abordés

La conférence débat a été marquée par deux temps forts : les exposés des communications des intervenants, la signature de la Convention de partenariat entre NDH-Cameroun et la CNDHL dans le cadre de la mise en œuvre du programme PAAPJ au Cameroun.

Les différentes communications émises par les intervenants

- «**Droits de l'homme et élections au Cameroun**», présentée par Mme Cyrille R. BECHON ;
- «**La pénalisation du délit électoral en droit camerounais** » présenté par le Pr Claude ASSIRA ;
- «**Respect des droits de l'Homme et préservation de la paix en période électorale** », communiqué par M Gabriel NONETCHOUPO, chef de la division de la promotion et la protection des Droits de l'Homme à la CNDHL.

La signature de la Convention de partenariat entre NDH-Cameroun et la CNDHL dans le cadre de la mise en œuvre du programme PAAPJ au Cameroun.

Enfin, la conférence a été clôturée par la signature de la Convention de partenariat entre NDH en la personne de la Directrice exécutive **Cyrille R. BECHON** et le représentant de la CNDHL **METUGE Manfred AKAME**, dans le cadre de la mise en œuvre du programme PAAPJ au Cameroun.

5- Résultats obtenus

Au terme de cette activité les résultats obtenus ont été les suivants :

- 30 hommes de médias locaux ont été informés sur la situation des délits électoraux en période électorale ;
- 14 leaders d'OSCs des droits de l'homme ont été informés en droit pénal dans le processus électoral ;
- 08 juristes et hommes politiques ont été informés sur les violations des droits de l'homme en période électorale.

CHAP II : NDH ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Campagne 16 jours d'activisme contre les violences sexistes faites aux femmes et filles

1- Contexte

Pour marquer la célébration des 16 jours d'activismes contre les violences faites aux femmes, NDH en partenariat avec AWT ont joint leur effort pour décrier les multiples violations des droits humains dont sont victimes les femmes à travers le monde et particulièrement au Cameroun. Ainsi, Tout le staff féminin de NDH et AWT ont rejoint le reste du monde en cette année 2018, sur le thème **#HearMeToo#OrangeTheWorld**. Pour rendre le concept plus réaliste, AWT et NDH ont adopté un thème lié à la crise anglophone et à la violence flagrante contre les femmes au Cameroun, qui était, **#HearCameroonWomenToo,#HearUsToo**.

2- Objectifs

Cette campagne avait pour objectif de réduire les violences faites aux femmes à travers l'organisation des activités reflétant le thème mondial orange. De manière spécifique, il s'agissait de :

- Permettre à la population (homme e femme) de mieux comprendre les violences faite aux femmes et ses formes;
- Susciter une meilleure prise de conscience des dangers liés au phénomène à travers des entretiens directs avec les populations ;
- De mener une réflexion avec les OSC de défense des droits de l'homme autour du respect des droits de la femme et de la jeune fille ne période de conflit ;



3- Déroulement de la campagne

Pour les 16 jours de campagne contre la violence à l'égard des femmes, AWT et NDH ont mené une série d'activités, notamment :

a- Activités réalisées

- **Réalisation des selfies entre le staff des deux organisations habillées en tenue orange ;**
AWT et NDH ont organisée du 26 au 30 novembre 2018, une activité commune qui consistait en une réalisation de selfies entre le staff des deux organisations ayant revêtu au préalable une tenue de couleur orange. De plus, nous avons convié le maximum de femme lors de nos différents posts à arborer une tenue orange au moins une fois durant ces 16 jours.
- **Ouverture d'un stand d'exposition et d'éducation et signature d'une pétition**
Pour attirer l'attention d'un maximum de personnes et par la même occasion parvenir à leur engagement dans cette lutte, les co-partenaires ont organisé du 3 au 7 décembre 2018, une expo-éducative dédiée au public. Cette exposition-éducative avait pour objectif de sensibiliser les visiteurs

sur les violences faites aux femmes à travers la distribution d'ouvrages produits par AWT et NDH relatives aux VFF. De plus, les visiteurs avaient non seulement la possibilité d'être édifié par des volontaires présents lors de l'exposition mais aussi, de signer une pétition en signe de leur engagement dans cette lutte.

➤ **Création d'une boîte à suggestion devant recueillir des recommandations pouvant contribuer à la réduction des violences faites aux femmes ;**

Une boîte à suggestions ayant pour but d'accueillir toutes les recommandations et propositions pouvant concourir au renforcement de la lutte contre les VFF a été créée durant ces 16 jours, dans l'enceinte de chaque organisation. Ainsi, chaque visiteur pouvait y apporter sa contribution en y insérant une proposition pouvant renforcer cette lutte.

➤ **Organisation d'une réunion d'échanges entre les défenseurs des droits de l'homme sur les violences faites aux femmes**

Le 10 décembre 2018 jour de clôture de la Campagne, une réunion d'échanges sur les VFF a été organisé dans la salle de conférence de NDH Cameroun. Cette réunion qui a vu la participation de 15 OSC des droits de l'homme de 6 régions du Cameroun, avait pour objectif d'analyser la situation des droits des femmes et des jeunes filles dans les régions en crise du Cameroun afin de convenir d'une stratégie commune pouvant contribuer à la résolution de ces problèmes. Ainsi, certains cas de violations des droits de l'homme dont les victimes sont une et une fille ont pu être évoqués notamment : le cas de la petite Evindi Annie Lydie âgée de 3 et violée par un prêtre et le cas de Mme Anne Marie KOUAGNE retrouvée nue dans une cellule de gendarmerie de la ville de Bafoussam.

4- Résultats

Environ 300 personnes ont signé la pétition pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes / filles ; plus de 50 personnes ont donné leurs suggestions qui ont toutes été analysées ; 15 OSC ont été informés sur la situation des droits des femmes dans les régions en crise du Cameroun ; plus de 50 personnes ont commenté nos publications, 200 likes et 15 partages.

Célébration de la 28^{ème} édition de la journée internationale de l'enfant Africain

1- Contexte

Au Cameroun, la situation des enfants occupe une place de choix depuis pratiquement 05 ans, ceci du fait des phénomènes d'instabilités et des crises sociopolitiques qui sévissent dans la région du grand Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Dans le septentrion, la situation est tout aussi alarmante. On dénombre de graves atteintes aux droits humains notamment : des pillages, des destructions de biens, des homicides et enlèvements de civils. En ce qui concerne l'éducation, entre janvier et septembre 2017, plus de 30 écoles ont été incendiées et gravement endommagées. Par

ailleurs, les actes de violences et les exactions commises sur les populations civiles ont occasionné leur déplacement vers le Nigéria.

C'est au vue de ces réalités que NDH Cameroun, fidèle à ses missions de protection, promotion et défense des droits de l'homme s'est engagé dans le cadre de cette célébration à interpeller l'opinion publique et les décideurs publiques sur l'urgence d'une meilleure prise en compte de la protection et de l'éducation des enfants au Cameroun.

2- Objectifs

L'objectif principal de cette campagne est de contribuer à la promotion des droits et du bien-être des enfants en vue de renforcer le respect des instruments internationaux et nationaux de protection des droits des enfants, plus spécifiquement de la CADBEE.

3- Déroulement de la campagne

Cette campagne qui s'est déroulée durant 07 jours a été conduite suivant 03 thématiques portant sur des problématiques en rapport aux droits de l'enfant. Il s'agissait de :

- *Les obstacles du droit d'accès à l'éducation au Cameroun ;*
- *Analyse du phénomène des enfants déplacés internes ;*
- *La protection des enfants en temps de crise au Cameroun ;*

Les différentes analyses issues de ces thématiques ont été produites et publiées sur les réseaux sociaux (Facebook, Site NDH, Twitter ...) durant les 07 jours précédant le 16 juin. Chaque thématique, développée de manière concise et publiée pour une durée de 02 jours. Le 16 juin jour de la JEA, une déclaration de clôture de la campagne a été produite, publiée et partagée au maximum au public sur les réseaux sociaux.

4- Résultats

- Environ 2000 personnes sont sensibilisées et informées via le site internet de NDH Cameroun et sa page facebook ;
- Les principaux défis et enjeux liés à la protection et l'éducation des enfants sont mis en exergues.

Célébration de la 8^e édition de la *Journée Internationale d'Action sur les Dépenses Militaires*

1- Contexte

Dans le cadre de la célébration de la 8^{ème} édition de la journée internationale d'action sur les dépenses militaires, NDH-Cameroun, comme de tradition, a pris part du 14 avril au 03 mai 2018 à la campagne mondiale sur la réduction des dépenses militaires (GCOMS) initiée à cet effet par le Bureau International de la Paix (IPB de son sigle anglais). Lancée en décembre 2014, la campagne a pour but d'amener les gouvernements du monde à réduire à hauteur de 10% leurs dépenses militaires pour renforcer les investissements dans les secteurs sociaux névralgiques tels que la santé, l'éducation, l'emploi, la protection de l'environnement, l'alimentation etc... La participation de NDH à cette 8^e édition de la campagne a été très active. Elle s'est articulée autour de deux points principaux à savoir la publication d'une déclaration et l'animation d'une campagne selfies sur les réseaux sociaux.

Focus sur l'accès à l'eau potable



2- Le déroulement de la campagne

Deux séquences ont meublé le déroulement de la campagne à NDH-Cameroun. Tout d'abord, une déclaration a été faite et postée à la fois sur le site web de NDH et sur sa page facebook.

Ensuite, la campagne de NDH-Cameroun s'est intensifiée à travers la production des photos selfies avec des messages portant sur le développement des secteurs clés tels que : la santé, l'entrepreneuriat, l'éducation, les infrastructures, l'environnement etc. Les différents thèmes et messages présentés complétaient la phrase : « *Reducing 10% of military assets could save our planet... #Movethemoney !to* ».

3- Activités

Deux séquences ont meublé le déroulement de la campagne à NDH-Cameroun.

➤ Production et publication d'une déclaration

Une déclaration a été faite et postée à la fois sur le site web de NDH et sur sa page facebook. Cette déclaration a permis de faire le point sur l'évolution des dépenses militaires du Cameroun de 2017, tout en interpellant le gouvernement sur la nécessité de réduire ces dépenses.

➤ Organisation d'une campagne de sensibilisation imagée sur les réseaux sociaux

La campagne s'est déroulée dans la ville de Yaoundé et au siège de NDH-Cameroun suivant un plan d'action précis, qui prévoyait deux (02) photos selfies par jour, pendant une semaine (01). Celles-ci étaient publiées quotidiennement sur la page facebook de NDH.

4- Résultats

Il ressort que pendant le déroulement de la campagne, le site de NDH a enregistré plus **456** visiteurs, pendant que sa page facebook a atteint la barre de **700** visiteurs qui ont aimé les publications ; les selfies sur l'accès à l'eau potable et les ordures ménagères ont reçu près 236 commentaires. De même sur **04 autres plates-formes facebook**, à l'instar du très populaire groupe « *LCCLC =Le Cameroun C'est le Cameroun* », les publications sur la campagne ont été « taggées » par **3750 personnes avec 378 partages**. Nous avons enfin pu comptabiliser sur l'ensemble des groupes et pages facebook visitées, plus de 4000 likes.



**CHAP III : NDH ET LA PROTECTION DES
DROITS DE L'HOMME / AMELIORATION DE
L'ACCES A LA JUSTICE PENALE**

Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale

1- Contexte du programme PAAJP

Le programme PAAJP qui a pour objectif global de contribuer au renforcement de l'Etat de droit au Cameroun, à travers l'amélioration de l'accès à la justice pénale. Il est construit autour d'un assemblage cohérent de solutions à des problèmes clairement identifiés et ayant des effets négatifs réels sur la jouissance des droits fondamentaux, limitant ainsi l'accès à la justice pénale. Le PAAJP s'est fixé quatre objectifs spécifiques qui correspondent aux quatre grands axes dans lesquels il se déploie.

Il s'agit dans un premier axe, du niveau de conformité ou d'implémentation par l'Etat du Cameroun de ses engagements et obligations nées de l'adhésion et de la ratification des instruments régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme. Cet état de lieux qui va baliser le chemin du plaidoyer pour la modernisation de la chaîne de procédure pénale.

Dans un second, il s'agira d'appuyer les OSC identifiées et sélectionnées, pour qu'elles disposent des capacités techniques et institutionnelles suffisantes pour asseoir leur légitimité, leur représentativité et leur crédibilité face aux pouvoirs publics d'une part et d'autre part, pour qu'elles jouent un rôle actif dans la justice pénale. Il s'agit en l'occurrence de l'assistance et de l'accompagnement des personnes privées de liberté et de leur proches, ou des personnes dans le besoin; de la collecte des informations sur les bons et les mauvais points relevés dans le domaine pour alimenter l'Observatoire et enfin de la contribution à l'élaboration des rapports périodiques.

Dans un troisième temps, il s'agira de créer les conditions pour faciliter un dialogue constructif, visant à lever les blocages relevés et qui limitent considérablement l'accès à la justice pénale. Cette modernisation passe inéluctablement par la mise en place des conditions qui garantiraient l'effectivité des peines alternatives. Elle ne sera possible que les acteurs de la chaîne de procédure pénale y sont véritablement préparés à travers le renforcement de capacités et/ou recyclage.

Enfin, le dernier axe, concerne la vulgarisation du droit, qui est la pierre angulaire de la protection des droits de l'homme. Elle se fera à l'aide de la production et la diffusion d'outils (IEC) dans le but de soutenir la conscientisation de la population en général et des justiciables en particulier.

2- Les objectifs du programme

Objectif global :

Contribuer au renforcement de l'Etat de droit au Cameroun à travers l'amélioration de l'accès à la justice pénale des populations vulnérables.

Objectifs spécifiques:

- Amener les décideurs publics à se conformer à leurs engagements sur les droits de femmes et des mineurs privés de liberté.
- Promouvoir et renforcer le rôle des OSC dans la chaîne de justice pénale.
- Impulser un processus concerté et participatif de modernisation de la chaîne de procédure pénale.
- Favoriser la prise de conscience par les citoyens de leurs droits.

3- Activités menées

Programme dispose d'une kyrielle d'activités. Au jour d'aujourd'hui, plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de ce programme :

I- L'atelier de planification stratégique

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme « **d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale au Cameroun** », NDH Cameroun a organisé du jeudi 26 avril au vendredi 27 avril 2018, un Atelier de Planification stratégique. Cette activité qui s'est tenue dans la salle de conférence de NDH a réuni 24 participants constituées de : OSC, journalistes, les représentants des institutions publiques, les avocats et les juristes.

1- Objectif de l'atelier

Cette conférence débat avait pour objectif de de fixer les grandes orientations stratégiques du projet et de valider les outils produits notamment, le plan de mise en œuvre, le plan de suivi évaluation. Elle devait également permettre aux intervenants du projet d'avoir une vue harmonisée de l'action, ainsi qu'une vue précise de leurs rôles respectifs.

2- Focus sur les articulations

- Présentation du Plan de mise en œuvre
- Présentation du Plan de suivi évaluation
- Présentation du financement des répartitions
- Signature du protocole avec les partenaires associés au programme



Signature du protocole avec l'associé SOS Jeunesse Libre



Signature du protocole avec l'associé OS-Humanitaire

3- Résultats

20 acteurs de mise en œuvre s'approprient le projet et adhèrent à la signature d'un mémorandum d'entente ; le PDMO est amendé et validé ; le plan de suivi/évaluation est validé ; le manuel de procédure comptable et financière est présenté.

II- La réalisation d'une étude situationnelle sur les engagements régionaux et internationaux du Cameroun en matière de justice pénale

Vue d'ensemble des participants à l'atelier



Du 1^{er} au 2 novembre 2018, Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun et ses partenaires (CNDHL, Aprodhafim) ont organisé à Mbalmayo, un *Atelier de validation du Rapport de l'étude situationnelle sur justice pénale*. Une vingtaine (20) de personnes constitués d'experts d'horizons et de disciplines diverses y ont pris part. Il s'agit en matière d'horizon, des représentants d'institutions publiques (MINJUSTICE, MINAT, PNG, CNDHL), d'institutions de la société civile

(barreau, Osc du domaine, et universitaires). Pour les disciplines : les avocats, statisticiens, enseignants, juristes, les experts en développement local.

1- Objectif de la rencontre

La rencontre avait pour principal objectif de valider le rapport de l'étude situationnelle sur l'accès à la justice pénale au Cameroun. Ceci dans l'optique non seulement de renforcer la crédibilité du rapport produit mais aussi, de consolider les bases de dialogues entre les acteurs impliqués.

2- Déroulement de la rencontre

Pour traiter du contenu du rapport de l'étude, 03 groupes avec des thèmes spécifiques de travail été mis sur pied et répartis de la manière suivante :

- Groupe 1 : Deuxième partie, *analyse des données quantitatives et qualitatives sur la justice pénale au Cameroun* Président : *M. Joseph Pouagam* ;
- Groupe 2 : Troisième partie, *Etude juridique* Président ; *Me Eteme*
- Groupe 3 : Quatrième partie, *Constats/conclusions, résultats et recommandations*

Photo de famille atelier de validation de l'étude



3- Résultats

Les différents acteurs présents ont une meilleure connaissance de l'étude situationnelle ; des propositions complémentaires sont recueillies pour une finalisation du rapport ; un document de référence crédible sur l'état de la conformité du Cameroun est validé.

III- Mise en place d'un Observatoire de la justice pénale (OJP)

Les 18 et 19 décembre 2018, Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun (NDH) a organisé dans la salle de conférence de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), **un atelier de travail sur la mise en place d'un observatoire de la justice pénale**. Etaient présents à cette rencontre, les représentants des organisations de la société civile, quelque acteurs de la chaîne judiciaire (magistrat, avocat, etc) et certains médias.



1- Objectif de la rencontre

L'atelier intervenait à la suite d'une étude diagnostic menée sur les modalités d'opérationnalisation de l'Observatoire de la Justice Pénale (OPJ). L'objectif principal était donc de partager les conclusions et surtout les recommandations qui résultent dudit diagnostic afin de dégager un consensus autour de l'observatoire à mettre sur pied.

2- Déroulement de la rencontre

Pour amender le contenu du diagnostic, 02 groupes de travail ont été constitués et le travail à effectuer a été repartis de la manière suivante :



- **Groupe 1** : identifier les missions de l'OJP, identifier ses activités, identifier ses mécanismes d'intervention, identifier les défis, proposer les solutions aux défis identifiés, définir le statut des relais locaux, définir le statut de l'observateur ;
- **Groupe 2** : proposer une composition de l'OJP selon la provenance des membres, proposer le profil/type des principaux membres de l'OJP, proposer une stratégie de choix des membres de l'OJP, ainsi que les modalités de leurs démissions, proposer une organisation structurelle de l'OJP.

3- Résultats

Le comité de suivi de la mise en place de l'Observatoire est créé ; le rapport du diagnostic est validé ; les textes de bases sont adoptés ; les missions de l'OJP dans la chaîne de justice pénale au Cameroun sont définies ; la composition et le fonctionnement de l'OJP sont déterminés ; l'ouverture à la signature du mémorandum sur l'Observatoire de la justice pénale est lancée.

IV- Appui au développement institutionnel des OSC de défense des droits de l'homme

A- Réunion d'harmonisation avec les consultants

Nouveaux Droits de l'Homme (NDH) Cameroun a tenu en date du 27 novembre 2018 une réunion d'harmonisation avec les consultants retenus pour l'appui au développement institutionnel des Organisations de la Société Civile (OSC) camerounaises.

1- Objectif de la rencontre

Les objectifs de cette réunion étaient de faire connaître aux consultants les besoins des OSC retenues et échanger avec eux sur le contenu du document de cadrage technique. Par ailleurs, les grandes lignes des aspects administratifs et financiers de leur contrat devaient être débattues au cours de cette rencontre.



2- Les sujets abordés

a- Résumé du travail à faire par les consultants

Il a été précisé que le travail des consultants consistera en deux éléments très importants :

- Répertorier ce qui existe mais qui est mal fait et amener l'organisation à s'améliorer ;
- Amener les organisations à mettre en place ce qui est inexistant.

À la fin de leur travail, les consultants devront présenter ce qui a été amélioré et ce qui ne l'a pas été et tout cela sur la base d'un document d'appui.

b- Travail sur le terrain

- La première descente consistera à évaluer les besoins des organisations à l'aide d'une checklist dans le but de répertorier ce que l'organisation possède et ce qu'elle ne possède pas afin de proposer des solutions adéquates.

- Durant la descente, les consultants recueilleront les documents existants et les analyseront.
- Méthodologie de travail : entretien et analyse documentaire.

c- Modification apportée au niveau des activités

Une nouvelle activité a été ajoutée. Il s'agit d'une restitution sommaire après la descente d'évaluation dans les organisations. Cette restitution est prévue pour susciter des échanges de la part des organisations et renforcer la confiance entre le consultant et l'organisation afin que le document final soit accepté de tous.

d- Les aspects administratifs et financiers

L'aspect financier concernant les déplacements, le transport et les honoraires des consultants a été débattu et arrêté d'un commun accord entre les parties.

3- Résultats

- Les consultants ont pris connaissance des besoins des OSC retenues ;
- Les documents de cadrages techniques ont été amendés et validés par l'ensemble des participants ;
- Les aspects administratifs et financiers prévus dans les contrats de consultations ont été débattus et validés ;

B- Réunion d'harmonisation avec les OSC

Le jeudi 06 décembre 2018 s'est tenue une réunion d'harmonisation entre NDH et les organisations de la société civile dans les locaux de NDH-Cameroun dans le cadre de l'implémentation du programme PAAJP. Cette réunion d'harmonisation a connu la participation de quatorze (14) OSC (IDF, SESOQUAR, AJEVULH, FIDEPE, SEDA, ADD, AWT, GAPPH, Humanity first, TC, HSR, APDEL, Human is right, ADD).

1- Objectif de la rencontre

Cette rencontre avait pour but de s'harmoniser et d'apporter un appui au développement institutionnel à long terme.



2- Déroulement de la rencontre

La rencontre a été animée par trois moments forts : les exposés des intervenants, la phase des travaux de groupes et la signature des mémorandums d'ententes.

- **Les différents exposés présentés par les intervenants**
 - « *Les OSC et développement institutionnel* » présentée par Mme Nadiane TSAGUE, Consultante à Futur Afrique ;
 - « *Les perspectives du développement institutionnel* » présentée par Mme Cyrille Rolande BECHON Directrice Exécutive de NDH.
- **Les travaux de groupes**

Les travaux de groupes ont été marqués par une série de question à laquelle les participants devaient y apporter des réponses.

- Que faire pour être perçue comme une OSC fiable et crédible auprès des communautés, du gouvernement, des bailleurs de fonds, des médias ?
- Que faire pour pérenniser cette crédibilité ?

- **La signature des mémorandums d'ententes**

3- Résultats attendus

Les 03 consultants présents et 14 OSC ont compris les contours du processus d'appui au développement institutionnel ; un cadre de travail de suivi et d'accompagnement des OSC est défini et adopté ; un code de bonne conduite est signé et adopté par les OSC bénéficiaires.

V- L'atelier de validation des outils IEC

Du 11 au 12 janvier 2019, Nouveaux Droits de l'Homme Cameroun et ses partenaires ont organisé à Yaoundé, un *Atelier de validation de la stratégie d'IEC et des outils de communication dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Amélioration de l'Accès à la Justice Pénale*. Une vingtaine de personnes constituées de Juristes, hommes et femmes des médias, Caricaturistes, Infographes et graphiste ont pris part à cet atelier

1. Objectif de l'activité de la rencontre

L'objectif ici était de valider une stratégie d'Information, d'éducation et de communication sur la problématique des droits des personnes privées de liberté au Cameroun. Il s'agissait de Passer en revue la situation des cibles, élaborer un plan de vulgarisation (cible besoins contraintes thématiques stratégies de vulgarisation interpersonnelles et mass media acteurs circonstances de la campagne) et valider des esquisses des supports de vulgarisation et les mass médias.



2. Focus sur les articulations

Les travaux se sont déroulés en deux jours

➤ 1^{er} jour

- Les travaux en laboratoire

Le premier jour a consisté en des travaux en laboratoire. Il était question de mener un travail de fond en laboratoires constitués pour réfléchir sur la stratégie d'IEC à mettre en place et sur les outils qui serviront à communiquer.

➤ 2^{ème} jour

- La séance protocolaire

- La phase technique

Suite aux différentes présentations des outils produits, 03 groupes de travail ont été mis sur pied dans l'optique de traiter du contenu des outils produits. Ils ont été répartis de la manière suivante :

Groupe	Thème	Contenus	Responsable
1	Scénario de la Bande Dessinée		Président : Mme Cyrille BECHON Rapporteur : Dr. YIMGA André Marie
2	Les supports imprimés	Les synopsis des supports : <ul style="list-style-type: none">- Le dépliant- L'affiche calendrier- L'autocollant- Les casquettes le tee-shirt.	Président : M. FOGNO Jean CLAUDE Rapporteur : M ^{me} DEFO Barbara
3	Stratégie de communication et réseau sociaux		Président : Mme YEMELONG Carole Rapporteur : Mme BIBI NDZANA

Après les travaux de groupe, les différents rapporteurs de groupe se sont succédés pour une restitution en plénière. Celle-ci a permis d'apprécier la densité du travail fourni par les différents groupes et de recevoir les propositions amélioratives qui, dans certains cas, ont fait l'objet de débat.

3- Résultats

Au terme de l'atelier, les résultats suivants ont été atteints :

- Les termes de références pour la stratégie de communication du projet sont adoptés
- Les spécimens de la plupart des documents à produire sont adoptés

Projet de renforcement des capacités des leaders d'OSC des régions anglophones en surveillance documentation et rapportage des cas de violations

1- Contexte

Dans le cadre de la coopération NDH-Cameroun - Amnesty International Pays-Bas, un atelier de formation sur le renforcement des capacités des OSCs en matière de surveillance, documentation et rapportages des violations des droits de l'homme a été organisé du 19 au 25 mars Mars 2018 à Bandjoun. Ce séminaire de formation est issu du programme HURICAP dont l'objectif est de contribuer au développement des activités de mobilisation en faveur des droits humains en Afrique.

Quatorze participants issus de 14 OSCs de défense des droits de l'homme venu du Sud-Ouest, Nord-Ouest et Yaoundé ont durant 05 jours, bénéficiés de cette formation. Il était alors question de «doter» les participants des capacités techniques nécessaires en matière de SDR afin de pouvoir observer et plaider pour un meilleur respect des droits de l'homme auprès des acteurs politiques.

Deux formateurs étaient chargé d'animer les ateliers sur la SDR : monsieur Willem Johan DE REGT et monsieur MOHAMADOU SORE.

2- Objectif de l'atelier de formation

L'atelier de formation en SDR poursuivait trois objectifs principaux :

- ❖ Former les participants sur les différentes techniques de la SDR ;
- ❖ Doter les acteurs des outils de la SDR ;
- ❖ Etablir un plan d'action pour la mise en œuvre de la SDR ;

3- Déroulement des activités

➤ 1^{ère} journée

Au cours de cette journée 5 sessions ont été animées, parmi lesquelles : la mise en route du séminaire, la définition des droits de l'homme, les caractéristiques des droits humains, les différents mécanismes des droits humains enfin, le travail de la SDR proprement dit.

➤ 2^{ème} journée

Les activités ont consistées en : la visite des galeries sur les étapes du travail de la SDR, des enseignements sur les principes directeurs du travail de la SDR, les méthodes à utiliser afin de documenter et rendre compte des allégations sur les violations des droits humain, enfin l'évaluation des participants.

➤ 3^{ème} journée

Elle a été marquée par deux temps forts : les révisions sur les sessions de la deuxième journée de la formation d'une part et les exposés sur les sessions à l'ordre du jour d'autre part.

➤ 4^{ème} journée

Elle a débutée par une révision sur les activités de la veille puis, les participants les différentes méthodes d'établissement des faits, l'identification des phénomènes récurrents, la préparation à un entretien et les différents types de question à poser lors d'un entretien.

➤ **5^{ème} journée**

Cette journée concernait particulièrement la lecture et l'analyse d'un rapport de violation des DH, la production d'un esquisse de rapport, les différentes méthodes de conservation des données sur les cas de violation des DH, et apprendre à l'observateur comment réagir au risque et faire face au stress.

Résultats

Au terme de cette formation sur la surveillance, la documentation et le rapportage des violations des droits de l'homme, **14 participants** ont bénéficié des connaissances et outils techniques devant leur permettre de mettre en pratique les enseignements reçus sur le terrain et de ventiler ses enseignements aux autres défenseurs des droits de l'homme dans les régions anglophones du Cameroun.

Accueil, assistance et accompagnement des victimes

Tableau récapitulatif des affaires enregistrées au service protection.

N°	Cas	Objet de la requête	Résumé des faits	Actions entreprises/ Evolution du cas	observations
1	IBRAHIM BELLO c/ .Etat du Cameroun (Délégation Générale à la Sûreté Nationale)	TORTURE , traitements cruels inhumains et dégradants	En date du 05 février 2017, le jeune Ibrahim Bello, âgé de 16 ans, a été victime des actes de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants au poste de police d'Ombessa dans le département du Mbam et Inoubou, Région du Centre Cameroun. Il en est résulté la perte définitive de ses deux jambes et de sa main gauche en plus de quelques troubles de la parole.	Plainte contre L'Inspecteur de police SACK Joseph Désiré alias « Sackis » et Le chef de poste, l'OP1 BIKOUO NDZIE Joël Cyrille Saisine en cours du Comité contre la Torture des Nations unies	Affaire pendante au TGI de Bafia. Les deux policiers ont été renvoyés devant la barre pour des faits de torture en coaction et blessures graves en coaction.
2	Bébé EVINDI Annie Lydie, représentée par Mandela Center International c. Le prêtre ZE ONDOUA	Violation du droit à la santé, sécurité et intégrité physique	En date du 29 mai 2016, la petite Evindi Annie Lydie, âgée de 03 ans, comme née le 02 février 2013 à Yaoundé, a été violée par le prêtre ZE	En date du 09 novembre 2017, une plainte avec constitution de partie civile contre le prêtre ZE ONDOUA Martin, de la Paroisse Saints Anne et Joachim d'Abang, à	Le prêtre ZE ONDOUA Martin a été renvoyé devant la barre pour des faits de Viol (Articles 269, 298b).

	<p>Martin, de la Paroisse Saints Anne et Joachim d'Abang, à Ebolowa Mgr Jean Mbarga, Archevêque de Yaoundé, Mgr Philippe Mbarga, Évêque d'Ebolowa et l'Eglise catholique romaine</p>		<p>ONDOUA Martin de la Paroisse Saints Anne et Joachim d'Abang, l'une des 62 paroisses du diocèse d'Ebolowa, dans le Sud du pays.</p>	<p>Ebolowa, pour Viol, arrestation et séquestration (Article 291-2b)- Pratiques de sorcellerie (Article 316)- Blessures graves (Article 277) a été diligentée au Tribunal de Grande Instance (TGI) de la Mvila, à Ebolowa, Une seconde plainte avec constitution de partie civile a été diligentée contre Mgr Jean Mbarga, Archevêque de Yaoundé et Mgr Philippe Mbarga, Évêque d'Ebolowa et l'Eglise catholique romaine pour - Omission de porter secours, Complicité, Non intervention, et Non dénonciation en date du 18 janvier 2018.</p>	
3	<p>Madame Anne Marie KOUAGNE c. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Bafoussam et consorts</p>	<p>Détention arbitraire, violation de son droit à l'intégrité physique</p>	<p>En date du 26 novembre 2018 aux environs de 11h, Madame Anne Marie KOUAGNE, opératrice économique domiciliée à Bafoussam, Directeur Général des Ets KAM KOUAGNE ANNE MARIE, a été ARBITRAIREMENT arrêtée au Marché central de Bafoussam, par trois gendarmes armés du Groupement territorial de gendarmerie de Bafoussam sans convocation ni aucun mandat de justice. Elle a été sérieusement torturée par les gendarmes et l'ordre lui a été, par la suite, donné, par ces derniers, de se débarrasser immédiatement de</p>	<p>Plainte déposée au Tribunal Militaire de Bafoussam Plainte contre le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Bafoussam et consorts Pour Abus de fonction (Article 140), Torture (Article 227-3 (1)), Séquestration arbitraire (Article 291). Saisine du Secrétaire d'Etat à la défense chargée de la gendarmerie nationale, du chef de l'antenne régionale de la sécurité militaire de l'Ouest Saisine de la CNDHL, de NDH Cam, du Centre sous régionale des Nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale Saisine du Ministre de la Justice et du Directeur des droits de l'homme et de la coopération internationale.</p>	<p>Affaire pendante en instruction à la Légion de gendarmerie nationale de l'Ouest à Bafoussam</p>

			tous ses habits avant d'entrer en cellule, toute nue pendant 04 jours.		
4	Madame NANG BIPAN Sabine contre Etat du Cameroun	Demande d'assistance Violation du droit à la justice	Madame NANG BIPAN Sabine a été détenue pendant près de 17 ans pour pratique de sorcellerie à la prison principale de NangaEboko. Au départ condamné par le tribunal de NangaEboko à dix ans ferme, elle a été conduite à Batouri pour purger sa peine. A sa sortie, on l'a repris pour les mêmes faits sous prétexte qu'elle a causé de nouveaux morts dans le village.	Saisine des instances internationales en vue de la réparation Articles 9 Pacte international relatif aux droits civiques et politiques (al 5) : Tout individu victime d'arrestation ou de détention illégale a droit à réparation.	Dépourvue de pièce d'identité et d'acte de naissance. Elle est considérée comme une apatride
5	Michel Biem Tong. c/Etat du Cameroun (Délégation Générale à la Sûreté Nationale)	Détention arbitraire Violation de sa liberté d'expression	Le mardi 23 octobre 2018, le cyber journaliste et défenseur des droits de l'homme Michel Biem Tong a été arrêté sans aucune forme de procédure et mis en détention dans les locaux de la SEMIL (Sécurité Militaire). Il ressort des informations à notre possession que, MBT est poursuivi pour « apologie du terrorisme et incitation à l'insurrection » et encourt la peine de mort selon l'article 2 de la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014	-Publication de plusieurs communiqués de dénonciation de violation -mobilisation des OSC des Droits de l'homme pour la libération de Michel BIEM Tong -envoi des correspondances aux autorités camerounaises pour les interpellier sur les arrestations infondées et injustifiées des défenseurs des droits humains ; - Déclarations pour Interpeller le gouvernement camerounais à prendre des mesures concrètes pour protéger les défenseurs des droits humains notamment en adoptant des lois qui visent à les protéger	Libéré depuis Janvier 2019
6	JELEWU Damas et KUATE TSASSE Frank Julio (commandant de	Détention arbitraire Traitement inhumains	En date du vendredi 06septembre 2018 Mr kelewu moto taximen transportait le nommé kuaté, lorsque, chemin	Requête aux fins d'intervention déposée au Ministère de la défense le 28 septembre 2018	Affaire pendante En instruction à la Légion de gendarmerie nationale de

	la ville de Mbouda		faisant le commandant de la ville de mbouda est arrivé lui intimant l'ordre de s'arrêter interrogeant le passager de la moto sur une histoire de télévision volée et l'endroit où elle se trouvait. Ce dernier n'a pas nié l'acte et rétorqua qu'il va restituer la télévision. Mais pris de colère le commandant qui l'avait déjà neutralisé a tiré deux coups de feu sur ces deux jambes et s'en prie également à kelewu en lui infligeant le même traitement puis les conduis en cellule. Après trois jours de détention ils sont déférés et ne jouissant pas de soins médicaux adéquats	Saisine du Secrétaire d'Etat à la défense chargée de la gendarmerie nationale, du chef de l'antenne régionale de la sécurité militaire de l'Ouest Saisine de la CNDHL	l'Ouest à Bafoussam
7	Le collectif des victimes des tortures, pillage et vol, perquisition illégale orchestrés par le commandant LACHELE Sébastien (commandant de la brigade ter de Mbouda) et de ses éléments non identifiés	Tortures, pillage et vol, perquisition illégale	En date du 15 septembre 2018 aux environs de 19h 30min quatre mystérieux personnages (commandant de la brigade de gendarmerie de Mbouda et ses éléments) ont fait irruption et perquisitionné les domiciles de plusieurs personnes dans le village Babadjou conduit à la briarde, ils ont subis des traitements cruels et dégradants et actes de tortures et corruption puis mis aux arrêts dans la prison centrale de Mbouda	Requête aux fins d'intervention déposée au Ministère de la défense le 24 septembre 2018	Affaire encours de traitement, Victimes en détention à la prison centrale de Mbouda
8	La journaliste Mimi MEFO	Détention arbitraire	Une célèbre journaliste anglophone du	-Publication de plusieurs communiqués de dénonciation de	Libéré

		Violation de sa liberté d'expression	Cameroun, Mimi Mefo, a été écrouée dans la nuit du mercredi 7 novembre à Douala, après avoir été inculpée par un tribunal militaire d'« atteinte à la sûreté de l'Etat ». Mimi Mefo a ainsi été placée en détention provisoire par le commissaire du gouvernement près du tribunal militaire de Douala. Elle devrait être jugée par le tribunal militaire de Douala....	violation -mobilisation des OSC des Droits de l'homme pour la libération de MIMI DEFO -envoi des correspondances aux autorités camerounaises pour les interpellier sur les arrestations infondées et injustifiées des défenseurs des droits humaines ; - Déclarations pour Interpeller le gouvernement camerounais à prendre des mesures concrètes pour protéger les défenseurs des droits humains notamment en adoptant des lois qui visent à les protéger	
9	FA'A Embolo Joseph C/ Maire de la commune Rurale de NANGA - EBOKO	Abus de pouvoir	Propriétaire d'un vaste patrimoine au lieu dit NKOT – NAM par Nanga-Eboka, ce patrimoine va faire l'objet de convoitise chez le mis en cause qui va user de sa position pour faire main base. C'est ainsi qu'il va organiser une vaste campagne de destruction par un engin lourd qui va semer désolation dans tout le patrimoine en détruisant toute les cultures. La victime va ainsi saisir la justice mais le mise en cause va mettre en jeu sa notoriété et son pouvoir dans la localité pour mettre la justice à ses pieds. Ayant interjeté appel et pendant que la victime attendait sereinement, le maire a ouvert un autre pandore où la victime s'est vue de	Saisine des instances en vue de la réparation Articles 9 Pacte international relatif aux droits civiques et	Jugement en examen à la cour d'appel du Centre Yaoundé depuis le 24 janvier 2018

			manière injuste placé sous mandat de détention		
10	AYISSI EYEBE Antoine C/ National Financial Bank	Saisie conservatoire de créance	AYISSI EYEBE Antoine s'est constitué caution personnel, solidaire et hypothécaire pour garantir un prêt bancaire de 285 007 490 dont le débiteur principal est JORDAN MEDICAL SERVICES SARL. A l'échéance, ce dernier n'a pas honoré à ses engagements et NFC SA poursuit AYISSI EYEBE Antoine pour le recouvrement du montant total du prêt en vertu de l'art.24 de l'Acte uniforme OHADA portant droit des sûretés.	La Banque a donc procédé à la saisie de son immeuble qui peut compenser le prêt et veut également procéder à la saisie de ses biens immatériels.	En cours de traitement
11	Le Regisseur de la prison centrale de Ngaoundéré / Le Délégué régional / Le Ministre de la Justice	Grâce présidentielle	Demande de recours à la grâce présidentielle du détenu DINAÏ Clément incarcéré depuis le 22 mai 1989.		Affaire traitée
12	SIDEU DALI Georges C/ ESSOMBA ESSOMBA Armand	Escroquerie foncière	Achat d'un terrain à Tsinga village au prix de 1.750.000 FCFA en avril 2017 par SIDEU DALI Georges. Lorsqu'il a commencé les travaux en août et s'aperçoit qu'une autre personne entreprend aussi des travaux sur le même fonds. Il évalue ses dépenses à 4.000.000 et demande un remboursement avec le prix d'achat du terrain.	SIDEU DALI Georges a saisi la GP qui lui demande d'aller se plaindre à la gendarmerie	En cours de traitement
13	DUSHIMIYIMA NA Faustin C/ MADOUKA Casimil	Licenciement abusif, menace de mort.	DUSHIMIYIMANA Faustin est de nationalité rwandaise et bénéficie du statut	Rejet de la demande de statut de réfugié au Cameroun et impossibilité de	En cours de traitement

			de réfugié en RDC. Il a travaillé pour le compte de Mr MADOUKA Casimil à qui lui doit 7.500.000 en contrepartie du travail accompli mais au lieu que son employeur lui paie son dû, celui-ci lui profère plutôt des menaces de mort avec le soutien de son beau-frère adjudant-chef.	retourner au Congo pour revendiquer son dû.	
14	IP.ABA PORO Etienne C/ ESIR de Kumba	Traitement inhumain ; abus de pouvoir...	Mr ABA PORO Etienne, gardien de paix a été affecté dans la ville de Kumba où il travaille depuis 6 ans sans salaire ni indemnité et ni assistance.	Le plaignant a adressé plusieurs courriers à sa hiérarchie pour le rétablissement de ses droits mais ceux-ci sont restés vains.	En cours de traitement à la DGSN
15	TONKEU FEUMBA Michel et Cie / Parquet	Détention provisoire	L'étudiant TONKEU FEUMBA Michel est accusé d'avoir assassiné FOUDA FOUDA William et est en prison depuis le 29 mai 2015. L'accusé ne cesse de clamer son innocence depuis sa détention parce qu'il affirme n'avoir jamais connu la victime.	Après plusieurs mois de détention, son procès s'est tenu le 15 décembre 2015 après plusieurs renvois. Lui qui, clame toujours son innocence. L'ADDEC a par ailleurs adressé une lettre ouverte à l'attention du Recteur de l'Université de Yaoundé 1.	En cours de traitement
16	AFANA NYAMBALLA Christ Mary C/ Sieur MVE James Sébastien	Abus de confiance et menace.	Plainte et dénonciation d'abus et préjudice grave, privation de propriété privée, arrestation et séquestration arbitraire, menace pour extorsion de signature.	Il avait intenté une procédure judiciaire contre Sieur MVE James Sébastien à la police judiciaire.	En cours de traitement
17	FA'A EMBOLO Joseph C/ Commune rural de Nanga-Eboko	Destruction de biens	La commune s'est introduite sur sa parcelle à l'aide d'un bulldozer et détruisant ainsi ses cultures.	L'Huissier s'est rendu sur les lieux après avoir été saisi pour constater les faits et a établi le procès-verbal. FA'A EMBOLO Joseph a interjeté appel de la décision du tribunal du Tribunal administratif. Il saisisit la Cour suprême en date du 7 mai 2008. Il	En cours de traitement/NDH et Mandeler center

				a été sommé de quitter les lieux en janvier 2019.	
18	NDZIE Julien C/ NKOLO Thomas	Blessure grave ; atteinte à l'intégrité physique.	Le frère cadet de NDZIE Julien nommé MVOGO MBARGA Laurent Rodrigue a reçu 2 balles à la demande du couple MVOGO Antoine et de leur neveu André Marie MBIDA pour un différend qui oppose ce dernier à la victime directe qui a été hospitalisé à Yaoundé.	Intervention d'un huissier qui a constaté les fait et a établi le PV de constat le 30 janvier 2019. Dénonciation contre NKOLO Thomas à la Délégation générale de la sûreté nation le de Yaoundé le 4 février 2019.	En cours de traitement
19	BINDZI Marie Antoinette C/ MBARGA MVONDO Henri		BINDZI Marie Antoinette et MBARGA MVONDO Henri/Commissaire de police, ont fait un accord par devant le notaire pour hypothéquer le titre foncier d'un terrain appartenant à BINDZI Marie Antoinette. Refusant d'honorer ses engagements, il se permet d'intimider la famille de la requérante qui est en insécurité (sa fille a été séquestrée), y compris elle. Toute la famille est privée de mouvement et toutes les tentatives pour le rétablissement de ses droits s'avèrent infructueuses.	BINDZI Marie Antoinette s'est adressée à la hiérarchie régionale de MBARGA MVONDO Henri qui avoue être impuissante face à cette situation et lui demande de saisir la DGSN.	En cours de traitement
20	TAPCHE NJOYA MAHAMAT AWEL C/ AFRICA FOOD DISTRIBUTIO N	Licenciement abusif	Mr NDJOYA a été licencié par son employeur après avoir octroyé des créances à divers clients sans l'accord du partenaire et avec des échéances	Saisine du département des ressources humaines sans succès. Saisine de NDH qui a Saisi l'inspection de travail Qui a rendu un procès-verbal non concluant.	Affaire en cours de jugement au TGI

			longues contrairement au règlement intérieur. Il était en CDI et n'a bénéficié d'aucun congé de 2013 jusqu'à son licenciement en 2017.L'employeur refuse de régulariser ses droits.		
21	DONG OYONO Philippe ; TONKE FEMBA Michael et autres	Privation de liberté	DONG OYONO Philippe ; TONKE FEMBA Michael et 4 autres coaccusés sont présumés avoir assassiné FOUDA FOUDA William, militaire. Après investigation, le TGI de MFOUNDI a rendu une ordonnance de non- lieu partielle et ordonnant ainsi la libération de DONG OYONO Philippe. TONKE FEMBA Michael clame son innocence et fait appel à NDH pour une assistance.	Ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant la Chambre criminelle du TGI du MFOUNDI. PV de notification d'ordonnance de mise en détention provisoire de la Cour d'appel du Centre.	En cours de traitement
22	ENGAMBA Louis Robert C/ Collège de la salle de Doumé	Paiement des droits	ENGAMBA Louis Robert était recruté comme enseignant puis surveillant au Collège de la salle de Doumé. Il est tombé malade d'un AVC en avril 1997 et a demandé une mise en disponibilité maladie mais n'a perçu aucun droit.	Après avoir saisi l'inspection du travail, ce dernier a établi un PV de non conciliation à défaut d'un arrangement à l'amiable.	En cours de traitement

**CHAP IV : RENFORCEMENT DES CAPACITES
ET LOBBYING INTERNATIONAL**

NDH au palais des nations à Genève dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la paix

Dans le cadre de la commémoration de la journée internationale de la paix 2018, **Nouveaux Droits de l'Homme** a été honorée d'une invitation des Nations Unies au Palais des Nations pour participer au dialogue interactif sur l'état actuel de la démocratie au Cameroun. Ainsi, NDH représenté par la Directrice Exécutive en la personne de Madame Cyrille Rolande BECHON a pu présenter une communication sur le *thème : les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme au Cameroun : le cas de la crise anglophone*.

En effet, cette présentation avait pour objectif de rapporter à la communauté internationale l'état actuel de la démocratie au Cameroun. Ainsi, la session a été animée notamment par le contexte sécuritaire qui prévaut au Cameroun et les différentes violations des droits de l'homme dont sont victimes les populations des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Un dialogue interactif a par la suite été initié pour trouver des solutions novatrices permettant de renforcer la démocratie et de garantir le respect des droits de l'homme et la dignité de chacun.

Rencontre d'expériences entre NDH Cameroun et NDH France

Le vendredi 26 septembre 2018, Mme Cyrille Rolande BECHON de NDH Cameroun accompagnée du Dr. Hilaire KAMGA ont rencontré le top management de NDH France le président Pierre Bercis, au cours d'une visite de travail en France.



Rencontre entre le top management de NDH Cameroun et NDH France

Cette rencontre consistait plus précisément en un grand moment d'échange et de partage d'expériences avec les fondateurs de NDH. Les questions abordées : les droits de l'homme dans le monde principalement au Cameroun et en France, la représentation de NDH dans les instances des mondiales, l'idéologie stratégique de Nouveaux Droits de l'Homme 41 ans après en France et 21 après au Cameroun. Des points importants comme les différentes tensions qui sévissent au Cameroun, et les élections présidentielles du 07 octobre prochain ont été également abordées.

Les échanges se sont avérés fructueux, et NDH Cameroun en est sorti avec un plus à mettre en pratique sur le terrain dans le cadre de sa mission de défense des droits de l'Homme.

CHAP VI : NDH DE L'INTERIEUR

Accueil des volontaires et stagiaires

Pour contribuer à l'accompagnement des chercheurs et des étudiants désireux d'accroître leur capacité et leur compétence en droit de l'homme, NDH a lancé au début de l'année 2018 un recrutement des volontaires et stagiaires venus d'horizons et de cultures divers. Après, un processus de dépouillement et de sélection des 240 candidatures reçues, NDH en a sélectionné une vingtaine qui ont tous été soumis à un entretien de haut niveau coordonnés par des experts dans les domaines et postes sollicités.

Les étudiants sélectionnés sont astreints avant toute implication dans les activités de l'organisation, à une connaissance générale de l'institution. Ils pourront ainsi, bénéficier au cours de leur parcours des avantages et bénéficier le cas échéant des formations dans le cadre des activités de l'organisation.

Ainsi, en 2018 NDH a recruté 4 volontaires et 10 stagiaires recensés dans le tableau ci-dessous :

Une volontaire durant la phase d'entretien



Noms et prénoms	Université	Type de stage	Durée
STAGIAIRES			
MOUNTAPBEME NCHAH Fatimatou	Université de Dschang	Stage académique	02 mois
FITNGO MBONDA Novice	CREPS	Stage professionnel.	06 mois
SOLFACK NAFACK Franklin	Université de Dschang	Stage académique	02 mois
MADEDJIMNGAR Bonheur	Université de Lyon, Paris	Stage académique	02 mois
KOUOTOU Alain Delon	Université de Maroua	Stage Professionnel	03 mois
MESSAGA Joseph Franck	UCAC	Stage académique	06 mois

NSOA Madeleine	UCAC	Stage de perfectionnement	03 mois
BIBI NDZANA Annie	IRIC	Stage Professionnel	06 mois
NKOA YEBEGA Bertrand	UCAC	Stage Professionnel	03 mois
FOADIENG NOKAM Ruibarros	Université de Yaoundé II Soa	Stage Professionnel	03 mois
VOLONTAIRES			
Noms et prénoms	Université/Compétence	Poste occupé	Durée
TSAFACK Arsène	UCAC	Planificatrice	1 an
Kila Linda WIRKOM	Université de Buéa	Volontaire	2 ans
Liliane LATCHEKOU	UCAC	Comptable	1 an
Landry Aimé DJOKO	Catégorie B	Chauffeur	1 an

Amélioration et opérationnalisation du centre de documentation

Le centre de documentation de Nouveaux Droits de l'Homme a connu une réactualisation et un réaménagement durant cette année 2018. En effet, il a bénéficié d'une quantité importante d'ouvrages et de manuels provenant de don de partenaires internationaux de longue date parmi lesquelles : Amnesty international et le Friedrich Ebert Stiftung. A titre d'illustration, nous avons été gratifié de :

- L'ouvrage « *excessive use of force* » en dix-huit (18) exemplaires
- L'ouvrage « *political killings* » en dix-huit (18) exemplaires
- L'ouvrage « *monitoring and reporting human rights violations in Africa* » en 18 exemplaires
- L'ouvrage « *Death in Custody* » en dix-huit (18) exemplaires
- L'ouvrage « *monotoring and documenting human right violations in africa* » en dix-huit (18) exemplaires

C'est ainsi qu'une réactualisation du fichier initial a été effectuée. Les différentes rubriques se sont vues soit modifiées, fusionnées, créées ou encore soustraites. Ainsi, les nouvelles rubriques sont intitulées telle que suit : Election ; paix et sécurité; gouvernance ; économie et finances ; droits de l'homme ; Politique nationale ; démocratie ; droits des femmes ; enfants et éducation ; OSC ; rapports NDH et autres, une rubrique dénommée documents privés et enfin les journaux et magazines

Pour une bonne accessibilité au centre de documentation, les rubriques ont été classées séparément et chacune avec un code singulier qui figure dans le catalogue actualisé.

Par ailleurs, pour une meilleure visibilité de notre organisation en général, et une véritable vulgarisation des ouvrages en particulier, nous avons eu à publier sur notre page facebook des notes de lectures sur ces différents ouvrages afin d'informer le lecteur de leur accessibilité et de leur disponibilité. En vantant le contenu des livres, nous avons ainsi pu attirer bon nombre de lecteurs venus de divers milieux pour consulter la documentation mise à leur disposition.

Renforcement du système de sécurité de NDH

Depuis sa création dans les années 1990, NDH Cameroun n'a cessé d'être au centre des polémiques du fait de ces multiples positions en faveur des violations des droits de l'homme commises par le gouvernement Camerounais. A de nombreuses reprises, l'organisation des droits de l'homme a été victime de nombreuses stratégies de déstabilisation de la part du gouvernement dont l'objectif principale escompté est le musèlement de NDH Cameroun. Parmi ces manœuvres du gouvernement nous avons:

- L'espionnage ;
- L'infiltration durant les activités organisées par NDH ;
- Les tentatives d'enlèvement de la Directrice Exécutive de l'organisation ;
- Le cambriolage ;
- L'intimidation ;
- Les lettres de menaces :

Pour prévenir la plus part de ces manœuvres et garantir ainsi la paix au sein de l'institution et parmi ses membres, NDH a opté pour le renforcement de son système de sécurité. Ainsi, NDH dispose d'un dispositif dès lors d'un système de sécurité moderne constitué de : Caméras de surveillance, d'un système d'empreinte pour reconnaissance du personnel de NDH, d'une sonnerie dotée d'une caméra, d'un système d'alarme fixé sur toutes les portes et fenêtres de l'organisation.